



Voyage aux États-Unis – Que dois-je savoir?

- **Consultez toujours votre membre avant de planifier un voyage à l'étranger pour vous assurer que l'événement est sanctionné et approuvé!**
- **Lors d'un voyage à l'extérieur du Canada pour une activité de hockey sanctionnée, la couverture de Hockey Canada pour les frais médicaux et dentaires est considérée comme une assurance secondaire. Lorsqu'ils vont à l'étranger, les participants doivent souscrire à une assurance médicale appropriée qui agira à titre d'assurance en première ligne dans le pays qu'ils visitent.**
- **Lors d'un voyage dans une autre province ou un autre territoire pour jouer au hockey, les participants doivent vérifier auprès de leur régime provincial ou territorial d'assurance maladie pour confirmer la couverture à laquelle ils ont droit dans la province ou le territoire qu'ils visitent.**
- **Demandez toujours à la compagnie d'assurance voyage avec laquelle vous faites affaire si elle couvre les blessures survenant lors de la pratique d'un sport.**

